



NEWSLETTER

| Février 21

JM+ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

Mesdames, Messieurs,
Chères amies, chers amis du programme Jeunesse et Musique,

Cette nouvelle newsletter vous informe au sujet de l'avancement et des activités du programme J+M au premier trimestre 2021. Nous vous prions une fois de plus de la transmettre à toutes les personnes intéressées. Cette newsletter est également disponible sur le site du programme :

www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

Avec nos meilleures salutations,
La direction du programme Jeunesse et Musique

Sommaire

Point sur le programme	2
Période 2021-2024	2
Informations relatives à la formation continue	3
Situation particulière liée au COVID-19	3
Carte-Culture	3

POINT SUR LE PROGRAMME

La première période de financement s'est achevée et c'est avec une grande joie que nous avons entamé la suivante. Le statut du programme J+M au terme de la période 2016-2020 est le suivant :

- Candidatures reçues **1'463** (1 131 DE / 286 FR / 46 IT)
- Monitrices/moniteurs J+M certifiés **1'110** (876 DE / 202 FR / 32 IT)
- Cours J+M organisés **691**
- Camps J+M organisés **1'125**
- Participants (enfants/jeunes) **55'179**
- Subventions versées **environ 5 millions**
- Modules de base **74** (53 DE / 17 FR / 3 IT / 1 bilingue DE/FR)
- Modules pédagogie **16** (12 DE / 4 FR)
- Modules musique **21** (14 DE / 6 FR / 1 bilingue DE/FR)
- Journées de formation continue **10** (6 DE / 2 bilingues DE/FR / 2 bilingues FR/IT)

Nous remercions sincèrement toutes les personnes impliquées pour leur excellente collaboration.

PÉRIODE 2021-2024

La version révisée de l'ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement relatif au programme « Jeunesse et Musique » est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Trois nouveautés majeures sont à souligner :

- Les critères pour les **participants pouvant faire l'objet d'une contribution** ont été élargis : les cours et camps J+M sont désormais accessibles aux enfants et jeunes qui sont âgés de **4 ans** au moins et de **25 ans** au plus l'année de la tenue du cours au camp (art. 13).
- En plus des camps, **les écoles** peuvent à présent aussi proposer des cours J+M en dehors de l'enseignement scolaire (art. 12, al. 2).
- L'OFC peut prévoir des dérogations aux exigences relatives aux offres J+M pour des cours ou camps J+M auxquels participent des **enfants ou des jeunes qui ont des besoins d'encadrement particuliers** ou des besoins pédagogiques spécifiques (art. 10 et 11).

L'OFC se réjouit de continuer à travailler avec la société RPC pour la période 2021-2024. L'ancien « organe d'exécution J+M » se nomme désormais « secrétariat J+M ».

L'ordonnance du DFI peut être consultée sur le lien suivant :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201444/index.html>

INFORMATIONS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Dispositions transitoires

Les monitrices et moniteurs J+M qui n'ont pas pu soumettre dans les délais les attestations prouvant leur formation continue en raison de la mise en service du portail J+M sont à présent priés de le faire avant la **fin du mois de septembre 2021**. Les personnes concernées ont été informées par écrit sur la manière de procéder. Le helpdesk de l'OFC est compétent pour les questions d'ordre technique. Le secrétariat J+M se tient à disposition pour toute autre question.

Les monitrices et moniteurs J+M sont tenus de participer à une journée de formation continue J+M et de suivre six heures de formation continue supplémentaires dans le cadre d'autres offres. Celles-ci peuvent être des formations suivies de manière individuelle ou des offres spécifiques au programme J+M. Les offres appartenant à cette dernière catégorie peuvent être consultées sur le portail J+M. La formation continue est encore en cours de développement ; de nouvelles offres sont actuellement préparées par des organisations partenaires du programme.

Pour en savoir plus : Des informations détaillées sur le concept de formation continue et sur les processus s'y rapportant dans le portail J+M ont été présentées dans la dernière newsletter.

SITUATION PARTICULIÈRE LIÉE AU COVID-19

La situation en lien avec le COVID-19 ne s'est pas encore améliorée. Nous profitons donc de cette newsletter pour rappeler les différentes possibilités offertes par le programme dans le cadre de la situation actuelle.

Options offertes par le programme

- **Il est toujours possible de déposer des demandes de contributions pour des cours ou des camps auprès du secrétariat J+M peu de temps avant le début de l'offre** (sans respecter le délai habituel de trois mois).
- **Si nécessaire, il est possible d'adapter le concept des demandes déjà soumises** — p. ex. en passant à un format virtuel ou en raccourcissant les séquences prévues (les exigences relatives au nombre de participants et de leçons doivent cependant toujours être respectées).
- **Les offres pour lesquelles une demande a déjà été soumise peuvent être reportées à une date ultérieure** sans nécessiter de nouvelle demande.
- **Les offres virtuelles ou hybrides** (réalisées en partie sous forme virtuelle et en partie sous forme physique) **sont également admises**.
- **En cas d'annulation de cours ou de camps J+M, le programme prend en charge les frais engendrés par l'annulation qui ne peuvent être évités** (p. ex. les frais d'hébergement lors d'une annulation dans un délai très bref) et qui ne sont pas couverts par une autre partie. Si cette situation vous concerne, nous vous prions d'envoyer un décompte des coûts correspondants accompagné de tous les justificatifs au secrétariat J+M au plus tard trois mois après le cours ou camp annulé.

CARTE-CULTURE

L'OFC et Caritas Suisse, qui est responsable de la CarteCulture, ont décidé de prolonger leur collaboration pour une année supplémentaire. Les enfants et jeunes qui possèdent une CarteCulture bénéficient d'une **réduction de 50 %** sur le prix des cours et des camps J+M. La différence occasionnée par le rabais est **intégralement remboursée par le programme J+M**. Lorsqu'une demande de

contribution pour un cours ou un camp est approuvée, l'organisation de musique reçoit un formulaire qu'elle peut transmettre à CarteCulture Suisse avec les détails de l'offre J+M concernée. L'offre J+M est ensuite publiée sur le site web CarteCulture et est ouverte aux détenteuses et détenteurs de la carte.



CONTACT

Le secrétariat J+M répond volontiers à toute question concernant le programme J+M :

Programme J+M, c/o Res Publica Consulting AG,
Helvetiastrasse 7, 3005 Berne | tél. +41 31 521 46 02

jugend-und-musik@rpconsulting.ch
www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique